

CADRE DE RÉFÉRENCE

COMITÉ DIRECTEUR DU PAIRE

Personne-ressource : Directeur des initiatives communautaires responsable du Partenariat en accès, informations et ressources d'emploi de Centraide de l'Est de l'Ontario

Département : Développement des communautés

Date de révision : le 26 novembre 2020

Contexte

Le Partenariat en accès, informations et ressources d'emploi (PAIRE) est une initiative communautaire dirigée par Centraide de l'Est de l'Ontario qui regroupe des employeurs, des fournisseurs de services et d'autres intervenants dans le but d'améliorer les possibilités d'emploi pour les personnes handicapées et de promouvoir des milieux de travail accessibles et inclusifs.

L'initiative porte actuellement ses fruits dans l'est de l'Ontario, notamment à Ottawa, dans les comtés de Lanark et de Renfrew, ainsi que dans les comtés unis de Prescott et Russell. En outre, les rapports entre le PAIRE et les ministères fédéraux sont améliorés lorsque vient le temps de soutenir la mise en œuvre de la *Loi canadienne sur l'accessibilité*.

Les principes directeurs du Comité reposent sur l'inclusion des personnes handicapées, l'aplanissement des obstacles et la diminution des écarts liés à l'accessibilité et aux mesures d'adaptation, ainsi que la création et la mise en place de partenariats assurant le succès de l'initiative à Ottawa, dans les comtés de Lanark et de Renfrew, ainsi que dans les comtés unis de Prescott et Russell.

Raison d'être du Comité directeur et rôle des membres

Secondé par le Groupe de direction du PAIRE, le Comité directeur offre avis et conseils stratégiques quant à l'élaboration de l'initiative et à la communication de ses messages. Les membres, quant à eux, s'engagent à :

- appliquer, à titre de champions, des pratiques exemplaires respectant l'objectif prioritaire de Centraide, soit « gonfler les résultats en matière d'emploi et de main d'œuvre pour les personnes handicapées »;
- respecter les principes directeurs du PAIRE.

Responsabilités

Il incombe à chaque membre du Comité directeur de :

1. fournir orientation et leadership aux parties intéressées du PAIRE et de Centraide de l'Est de l'Ontario pour élaborer et mettre en œuvre un cadre et un plan de travail qui favorisent l'inclusion des personnes handicapées dans les marchés de travail pertinents;
2. connaître les tendances du marché du travail; réduire les écarts et faire disparaître les obstacles liés à l'accessibilité en milieu de travail et aux mesures d'adaptation; partager ses connaissances liées aux pratiques et aux programmes d'emploi; et préciser les besoins des employeurs et fournisseurs de services;
3. fournir des commentaires sur le plan de travail du PAIRE et réviser le plan une fois par année;
4. fournir orientation, soutien et conseils au Groupe de direction en ce qui a trait à la définition du rôle du groupe, au recrutement de nouveaux membres, aux plans stratégiques, aux propositions de partenariats et aux demandes de financement;
5. participer au système de références continues pour élire encore plus de membres;
6. promouvoir l'inclusion des personnes handicapées dans le marché du travail, lorsque demandé, en agissant à titre de représentant du PAIRE lors d'événements à Ottawa et dans la région;
7. promouvoir le PAIRE et son mandat en mobilisant les cadres et les dirigeants de ses réseaux et organisations;
8. faire rapport des données relatives à l'embauche des personnes handicapées dans son milieu de travail, si saisies et divulguées par l'organisations, puis recueillir et fournir des histoires de réussite au PAIRE.

Principes de base du Comité directeur pour les organisations membres

- Collaborer et négocier dans un climat de confiance, de bonne volonté, d'intégrité et de respect mutuel;
- S'entraider et s'efforcer de ne pas chevaucher les efforts;
- Promouvoir, en tant que voix collective, le PAIRE et ses membres en partageant expériences et pratiques exemplaires.

Adhésion

Il est recommandé d'élire de huit (8) à dix (10) membres représentant les domaines suivants : éducation, gouvernement, employeurs, Ville d'Ottawa, bailleurs de fonds, fournisseurs de

services (Programme ontarien de soutien aux personnes handicapées [POSPH] et autres), experts-conseils en ressources humaines, des consultants en recherche et en données, ainsi que d'autres secteurs, lorsqu'approprié.

Il est recommandé que les membres vivent dans l'est de l'Ontario, territoire comprenant Ottawa, les comtés de Lanark et de Renfrew, ainsi que les comtés unis de Prescott et Russell.

Le Comité directeur nomme des présidents, représentant les employeurs et les fournisseurs de services du Groupe de direction. Il peut aussi réunir d'autres intervenants sur invitation. Pour obtenir un complément d'information sur le poste de président du Comité directeur, consultez l'annexe A.

Il incombe à chaque membre, y compris au président et au vice-président, de remplir un mandat renouvelable ou prolongeable de trois (3) ans à compter de leur date d'adhésion.

À la fin de son mandat, l'organisation ou le représentant est invité à joindre le groupe de direction ou le groupe champion, tel qu'approprié.

Sur approbation par scrutin, les membres du Comité directeur, y compris le président et le vice-président, peuvent demander que leur nom soit pris en considération pour les années suivantes, jusqu'à un maximum de deux (2) mandats, soit une durée totale de six (6) ans.

Les membres du Comité qui souhaitent démissionner doivent, dans la mesure du possible, donner un avis de 60 jours.

Processus de prise de décision

Les décisions sont, dans la mesure du possible, prises en consensus, à condition que les organisations dirigeantes sont responsables des décisions liées aux initiatives particulières.

Un organisation partenaire peut s'abstenir de participer à la prise de décisions si elle estime que cela n'est pas dans son intérêt. Cette décision est consignée dans le procès-verbal.

Lorsqu'il est impossible d'obtenir un consensus, les membres sont appelés à voter. Pour aller de l'avant, la moitié de ceux présents, plus un, doivent voter pour la motion.

Conflit d'intérêts

Les membres du Comité directeur doivent déclarer tout conflit d'intérêts dans leurs discussions si leur organisation tire parti d'une décision. Après avoir déclaré le conflit d'intérêts, l'organisation peut continuer de participer aux discussions, mais s'abstient de voter.

Nouveaux membres

Lorsqu'il est nécessaire de recruter pour le Comité directeur, le PAIRE annonce le poste au sein de son réseau et par l'entremise de divers autres moyens, comme son bulletin d'information, son site Web, ainsi que par les personnes-ressources, les médias sociaux et les réseaux locaux de Centraide de l'Est de l'Ontario.

Les candidats sont approuvés au moyen d'un processus de sélection précis, et les candidats retenus, invités à une entrevue.

La sélection et l'adhésion des membres sont confirmés par les présidents du Comité directeur et des groupes de direction, ainsi que par les représentants du PAIRE de Centraide de l'Est de l'Ontario.

Les membres des groupes de travail sont consultés lors de la tenue des réunions mensuelles. Dans la mesure du possible, une réponse est fournie au demandeur dans les 30 jours suivant sa demande.

De temps à autre, des représentants d'autres organisations sont invités à participer aux réunions, surtout si des questions propres à leurs affaires sont à l'ordre du jour.

Il est fortement recommandé qu'un membre ne rate pas plus de deux réunions. Si un membre n'est pas en mesure de participer à une réunion, il doit lire le compte-rendu de la rencontre à laquelle il n'a pu participer pour assurer la mise en œuvre de toutes les mesures de suivi.

Un vice-président compte aussi parmi les membres de ce groupe, afin de pouvoir appuyer le président et le remplacer, au besoin.

Le Cadre de référence est examiné au besoin pour assurer sa conformité au plan de travail.

Responsabilité

Les décisions et l'orientation des plans de travail doivent respecter le mandat du PAIRE, puis être approuvés par le Comité directeur et Centraide de l'Est de l'Ontario. Il incombe au Comité directeur de donner un compte-rendu aux bailleurs de fonds.

Calendrier des réunions

Des réunions mensuelles ont lieu entre le 1^{er} septembre et le 30 juin. D'autres réunions peuvent être convoquées au besoin.

Communications

Le Comité directeur est responsable de désigner son ou ses porte-parole lors d'événements particuliers. Les demandes de renseignements des médias doivent être acheminées au directeur des initiatives communautaires responsable du PAIRE de Centraide de l'Est de l'Ontario.

Évaluation

Le Cadre de référence est revu au besoin pour s'assurer qu'il respecte le plan de travail du PAIRE. Il peut être modifié, par majorité de votes, pour satisfaire aux besoins des membres.

Annexe A

Président du Comité directeur

Le président du Comité directeur assure un leadership pour développer une vision commune et un engagement communautaire dans la poursuite et l'établissement d'un plan d'action. Il assume également les responsabilités suivantes, en collaboration avec les représentants du PAIRE et de Centraide de l'Est de l'Ontario :

- Agir à titre de personne-ressource principale du PAIRE lors d'événements publics et officiels;
- Présider les réunions du Comité; établir l'ordre du jour et veiller à ce que le procès-verbal soit rédigé et révisé;
- Veiller à ce que la mise en candidature et la nomination des membres se fasse de manière efficace et en temps opportun;
- Faciliter l'avancement des initiatives du PAIRE en collaboration avec les présidents des groupes sur le projet;
- Réaliser les résultats attendus;
- Représenter le Comité directeur du PAIRE lors de réunions et d'événements.